

Nos collaborations

- Service des communes et du logement (SCL)
- Service du développement territorial (SDT)
- Unité des opérations foncières (UOF)
- Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP)
- Architectes
- Urbanistes

Bénéficiaires

- Communes
- Coopératives d'habitation
- Coopératives d'habitants
- Sociétés à buts non lucratifs
- Fondations

La SVL est innovante et proactive dans le domaine de la création d'appartements à loyers abordables.

Pour de futurs développements, nous recherchons :

- parcelles de toutes tailles
- parcelles construites ayant encore un potentiel
- immeubles à rénover
- projets immobiliers nécessitant un remaniement



SVL Société vaudoise pour le logement



SVL Société vaudoise pour le logement

Société vaudoise pour le logement SA
Pré Fontaine 2
CH-1023 Crissier
021 636 20 35
info@svl-vd.ch



La Société vaudoise pour le logement SA (anciennement SVLM) a été créée le 27 octobre 1981 en application de l'article 16 de la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement (LL) qui définit ses tâches et attributions. Détenue à 45% par la BCV et à 55% par l'État de Vaud, ce dernier en a la maîtrise juridique, économique et en est le garant.

Nos missions

Conseils et appui aux communes

- Nous accompagnons les communes dans leur projet de logements de leur phase initiale à leur mise en œuvre (détermination des besoins, du type de logements à réaliser, etc.)
- Nous mettons en place à leurs côtés le processus de sélection du partenaire qui va réaliser le projet et, au besoin, le pilotage opérationnel du processus de sélection.

Acquisition / portage de terrain

- Nous acquérons des terrains qui doivent servir à la création d'infrastructures et de logements.
- Nous prenons en charge le portage de terrains pour le compte d'une commune ou d'un maître d'ouvrage d'utilité publique (MOUP).

Aides financières

- Nous favorisons la création et le développement de sociétés construisant sans but lucratif, notamment par des prêts sous forme de terrains ou de financement des premières études et coordonnons leurs actions.



Nos buts

Les principaux sont les suivants :

1. acquérir des terrains qui doivent servir à la création d'infrastructures et de logements.
2. préparer ces terrains à leur destination finale, notamment par l'étude de plans d'affectation ou de plans de quartier et la création de l'équipement et des raccordements nécessaires.
3. céder ces terrains à des communes, sociétés ou fondations sans but lucratif, sociétés anonymes à actions exclusivement nominatives, ou particuliers, essentiellement pour la réalisation de logements.
4. favoriser la création et le développement de sociétés construisant sans but lucratif, notamment par des prêts sous forme de terrains ou de financement des premières études, et coordonner leur action.
5. assumer toutes autres tâches de préparation de terrains ou de constructions d'utilité publique que le Conseil d'Etat lui confiera.